

Matricule fiscale : 000838019001743

رقم : 001/ج.ت.ك.ح/ 2026

الحصة	المتعهد الذي رست عليه الاستشارة	تعريف الرقم الجبائي	المبلغ الإجمالي <u>قبل التصحيح</u> بكل الرسوم (دج)	المبلغ الإجمالي <u>بعد التصحيح</u> بدون رسوم (دج)	مدة التوريد	الملاحظة
أشغال الصيانة وتصلح المباني الإدارية والبيداغوجية على مستوى الكلية	مؤسسة شاكور عبد الرحمان	172381300297195	2915500.00 دج	2450000.00 دج	60 يوم	/

29 جويلية 2026

عن المديرو والتقويين منه
عميد كلية الحقوق
أ. د. عسلاق عبد القادر
العميد

Ministère d'enseignement supérieur et la recherche scientifique
Université Tissemsilt - Ahmed Ibn Yaya El Ouancharissi -
Faculté droit
Service Des Moyens généraux
NIF. 423020000380027 sis à route de L'hôpital -Tissemsilt.

Avis d'annulation d'attribution provisoire de Consultation

N° 001/ UT/FD/2026

Conformément aux dispositions de l'articles **73 et 161** du Décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics Conformément de la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2026 fixant les règles générales relatives aux marchés publicset , l'administration de faculté droit de l'université de Tissemsilt Ahmed Ibn Yaya El Ouancharissi, informe l'ensemble des soumissionnaires, ayant participé au l'avis de consultation n° 23/FD/2026, lancé le 12/07/2026, relatif **"Travaux De Réfection Et D'aménagement Au Niveau DeFaculté"** au titre de l'année budgétaire 2026, *L'attribution provisoire de consultation (datée le 26/07/2026), a été annulée.*

Lot	Soumissionnaire retenu	Numéro d'immatriculation fiscale NIF	Montant de la soumission da en ttc <u>avant correction</u>	Montant de la soumission da en h.t <u>après correction</u>	Délai de livraison	Observation
Lot : Travaux De Réfection Et D'aménagement Au Niveau DeFaculté	EURL CHAKER ABDELRAHMEN	172381300297195	2915500.00 DA	2450000.00 DA	60 jours	/

Les soumissionnaires disposent d'un délai de :

- Trois (03) jours à compter de la date de la première publication de l'avis *d'annulation d'attribution provisoire de contrat* du pour examiner les justifications de cette décision conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16septembre2015 modifié et complété portant réglementation des marchés publics.
- Dix (10) jours à compter de la date de réception de la lettre de notification aux candidats ou aux contractants, afin de déposer des recours devant le comité compétent au niveau de la Faculté de droit

